

L'ACDI subventionne jusqu'à 50 p. cent du coût de certains projets sélectionnés des ONG. Cette aide va de modestes subventions, comme la contribution récente de \$150 faite par l'Agence à CARE Canada, pour l'achat de pompes de convecteur en Malaisie, à celle de \$140,000 pour la construction de l'École canadienne des missions étrangères des Jésuites (coût total: \$690,000) et celle de lotissements d'habitations à Darjelling (Inde).

En 1972-1973, l'ACDI a réservé à l'aide aux ONG 16.5 millions de dollars dont 6.7 millions iront au Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) qui, en 1971-1972, a reçu 4.85 millions de dollars de l'ACDI, et a lui-même perçu des fonds, biens et services supplémentaires s'élevant à 8 millions pour envoyer 1,250 volontaires dans 40 pays.

**Aide alimentaire** En plus de ses contributions au Programme alimentaire mondial, le Canada distribue directement chaque année environ 90 millions de dollars de denrées alimentaires à une douzaine de pays qui en ont besoin en Afrique et en Asie; il élimine ainsi ses surplus de blé, de farine, de poisson, de lait en poudre et autres aliments ordinairement expédiés pour aider le Tiers Monde tout en maintenant par le fait même les prix de son marché. C'est le gouvernement du pays bénéficiaire qui vend les aliments canadiens et qui affecte les revenus tirés de ces ventes à d'autres programmes de développement.

**Aide pour achat de produits de base** Elle consiste à ouvrir un compte dans lequel un pays en voie de développement peut puiser pour acheter, au Canada, des matériaux bruts ou semi-traités et des engrais bien définis qui ont fait l'objet d'un accord. En principe, ces prêts s'accordent aux pays qui possèdent une industrie secondaire de transformation viable: cette façon de se procurer des matériaux évite aux intéressés de perdre des devises étrangères tout en créant des emplois. L'ACDI affecte des sommes de l'ordre de 50 millions de dollars par année à ce genre de prêts.

**Facilités de crédit** Le Canada accorde à certains pays des crédits de développement, tout comme les compagnies de finance collaborent avec les magasins de détail au Canada. Lors d'une vente à crédit, la compagnie de finance verse au magasin la totalité du montant de la transaction, puis elle se fait rembourser par le client, par versements échelonnés sur une certaine période.

Grâce aux facilités de crédit consenties par l'ACDI, les exportateurs canadiens peuvent vendre les biens nécessaires au développement aux secteurs public ou privé du pays en voie de développement. L'ACDI verse alors à l'exportateur la totalité du montant de la vente et